



BUREAU SYNDICAL Du 06 juin 2025 à 09h30

Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Bureau Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 21 mai 2025 s'est réuni à Arles le 11 avril 2025 à 14h00 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 11 membres sur 16, soit 39 voix sur 67.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Catherine BALGUERIE-RAULET, Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD, Pierre RAVIOL, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Martine AMSELEM représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Mandy GRAILLON représentée par Catherine BALGUERIE-RAULET, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Christelle AILLET représentée par Marie-Christine CONTRERAS

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 11 avril 2025
- III. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 27 juin 2025
- IV. Questions diverses

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09h45, à laquelle sont présents ou représentés 11 membres.

II. Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 11 avril 2025

Il convient dans un premier temps, d'approuver le procès-verbal des débats du Bureau syndical du 11 avril 2025 qui a été joint en annexe du dossier de séance.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Projet d'ordre du jour du Comité syndical du 27 juin 2025

A. Délibérations

1. Maintien du régime indemnitaire en cas de congés pour raison de santé

Il s'agit de définir les modalités de maintien du régime indemnitaire en cas de congés pour raison de santé.

2. Rapport d'activité de l'Observatoire de l'Eau et de la Salinité

Il s'agit d'approuver le rapport d'activité de l'Observatoire de l'Eau, de la salinité et des zones humides 2024.

Le Directeur précise qu'il est nécessaire d'éditer un rapport d'activité validé par le Comité syndical car il y a un financement du Fonds vert. Cela permettra également de faire un point. Le pôle « Observatoire de l'Eau et de la Salinité » est composé de 5 personnes. Le Parc fait un effort pour traiter les sujets relatifs à l'eau et le sel.

M. ARSAC s'interroge quant au financement du poste d'ingénieur hydraulique.

Le Directeur lui répond qu'il s'agit d'un financement à 50% du Fonds vert et à 50% du Parc.

3. Attribution de la marque « Valeurs Parc » à l'Hôtel les Rizières

Le Bureau a délégation pour attribuer la marque mais il n'est pas possible de statuer ce jour car nous n'avons pas encore reçu les comptes-rendus d'audits. Il est donc proposé aux membres du Bureau d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité l'attribution de la marque « Valeurs Parc » aux 5 prestataires listés.

La question se pose de savoir s'il est possible d'attribuer cette marque à un prestataire qui n'est pas dans le périmètre du Parc. En effet, l'Hôtel la Mulette est un prestataire très engagé quant à la promotion du territoire, il est situé à Arles mais en dehors du périmètre du Parc.

Selon les personnes en charge des audits, d'un point de vue technique il est possible, si le bureau le souhaite, d'attribuer la marque au-delà du périmètre.

Madame BALGUERIE-RAULET fait part de sa crainte quant à l'éventuelle augmentation des demandes si l'attribution de la marque concerne des prestataires hors territoire du Parc. Il faut mettre des critères.

La Présidente lui répond qu'il y a déjà des critères exigeants à remplir pour prétendre à l'attribution de la marque.

Pour M. RAVIOL la ville d'Arles fait partie du Parc.

Madame BALGUERIE-RAULET répond que l'attribution d'un label doit correspondre à quelque chose de spécifique dans un périmètre précis. Dans le centre d'Arles, il ne manque pas d'hôtel de ce style. Sur le principe elle n'est pas contre mais il convient tout de même d'y réfléchir.

Madame CONTRERAS indique qu'il existe également le label clé verte pour ce type d'établissement qui est plus contraignant que la marque valeurs parc.

Pour Monsieur RAVIOL l'examen de cette candidature est positif.

Pour la Présidente cela permet d'avoir des relais en centre-ville, une passerelle vers la Camargue tels des ambassadeurs. C'est positif pour le Parc.

Nous allons poser la question aux auditrices afin de savoir s'il est possible d'avoir des marqués hors périmètre du Parc. Si elles répondent que ce n'est pas possible, nous ne proposerons pas de telles candidatures. Cela permet de mener une réflexion quant à la politique du Parc.

Pour Madame CONTRERAS cela peut permettre de mettre en avant ce label car il a souvent été reproché à cette marque de ne pas être assez valorisée.

La Présidente répond qu'il s'agit d'une réelle stratégie des élus et que celle-ci est à mener en bureau. Il serait intéressant d'avoir une carte des marqués actuels et de comparer le nombre de marqués avec ceux des autres Parcs.

Le Directeur rappelle qu'il ne pourra plus y avoir de nouveaux marqués parc après le 15 février 2026, date de fin de la charte actuelle.

Il profite de ce point à l'ordre du jour pour évoquer la remise des labels aux nouveaux marqués qui aura lieu le vendredi 13 juin à 17h au Mas.

A la suite de ces échanges, il est décidé de reporter les délibérations concernant la marque valeurs parc au bureau syndical du mois de septembre.

4. Questions diverses

Il est également proposé d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du prochain comité concernant la validation du bilan de la Charte car il y a un Comité de Pilotage de la révision de

la charte prévu le vendredi 20 juin. Tous les éléments ont été transmis au bureau d'étude, nous devrions recevoir la version finale dans les délais. Nous aurons également une synthèse du bilan de la Charte.

Concernant le bilan de la charte, nous avons reçu des retours très positifs quant à l'organisation du séminaire interacteurs d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte.

B. Avis

a. Avis non réglementaire relatif à la note d'intention demandée par le Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans le cadre de la stratégie 2025-2030 du DPM des Bouches-du-Rhône secteur « Camargue »

Cet avis avait fait l'objet d'un report suite à la demande de la mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer qui souhaitait que les services techniques du Parc échangent avec ceux de la ville. Les remarques ont ainsi été reçues et intégrées.

b. Avis non réglementaire relatif au plan de gestion des sites de l'embouchure

Cet avis est reporté au comité syndical du mois de septembre à la demande de la mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône car la concertation est en cours et le dossier ne sera traité en conseil municipal qu'au mois de septembre

c. Avis non réglementaire relatif au plan de gestion de la réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

Cet avis est également reporté au comité syndical du mois de septembre car ce sujet doit être traité en commission au préalable.

IV. Questions diverses

a. Débat public Fos-Berre

Dans un premier temps, la Présidente souhaite évoquer la contribution du Parc au débat public concernant la vocation de la zone Fos-Berre. Il est possible de la matérialiser sous la forme d'un cahier d'acteurs.

Le Directeur informe les élus qu'il est possible de partager un avis sur internet à condition qu'il ait été validé en comité syndical.

La Présidente indique que la date limite de réception des cahiers d'acteurs est fixée au 13 juillet. Etant beaucoup sollicité sur l'ensemble des sujets relatifs à cette zone, il serait intéressant de faire un cahier d'acteurs pour défendre notre vision de la vocation de la Camargue qui subira indirectement les conséquences de la vocation de la zone de Fos-sur-Mer. De plus, il y a un avis du Conseil Scientifique et d'Ethique du Parc.

b. Redevance Agence de l'eau

Le Directeur indique que le Parc a été interrogé par le Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales sur le sujet de la redevance à payer à l'Agence de l'eau. Le courrier de réponse est distribué à l'assemblée.

Monsieur RAVIOL fait part d'une négociation en cours avec l'agence de l'eau au sujet des tarifs. L'Etat veut pouvoir maîtriser les volumes prélevés. Il risque d'y avoir moins d'eau l'été dans les prochaines années. L'objectif est donc d'avoir un compteur pour connaître les prélèvements.

c. Marais du Vigueirat

Enfin, concernant la reprise des Marais du Vigueirat, Madame BALGUERIE-RAULET informe que la Ville d'Arles a été saisie pour donner un avis sur les 3 candidats. La ville va les recevoir individuellement avec une grille de critères.

Les autres communes, l'ACCM ainsi que le Parc ont également été saisis sur ce sujet.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.

La séance est levée à 11h45.

